

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser au Monite belg



Depose au graffe du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant le

2 2 AOUT 2019

eresteffier

Nº d'entreprise : 0720 734 249

Dénomination

(en entier): NI PLIS NI TACHES

(en abrégé):

Forme juridique : SCS

Adresse complète du siège : QUARTIER SAINT HUBERT 207 à 5600 NEUVILLE

Objet de l'acte: Transfert du siège social

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/07/2019

Ni plis ni tâches Quartier Saint Hubert 207 5600 Neuville TVA BE0720.734.249

L'an deux mille dix-neuf, ce 22 juillet, à la demande de Monsieur Dahy Jérôme, gérant de la société, s'est tenue l'assemblée extraordinaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- -Transfert du siège social
- Divers

La séance débute à 10h30 sous la présidence de Monsieur Dahy Jérôme. Toutes les parts sociales étant représentées, l'assemblée peut délibérer valablement.

1.Transfert du siège social

L'assemblée générale décide de transférer, à dater de ce jour, l'adresse du siège sociale à la Rue du Benoit 9 à 5070 Fosses la ville.

2. Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est levée à 11 heures.

Fait à Fosses la ville le 22/07/19.

Dahy Jérôme

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).